



Pékin, le 28 mars 2013

COMMUNIQUE

L'Ambassade d'Algérie a Pékin porte à la connaissance des membres de la communauté nationale établie en Chine, que le Ministère de l'Immigration de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong, République Populaire de Chine, a pris de nouvelles mesures concernant l'entrée et la sortie de Hong Kong.

A compter du 19 mars 2013, les visiteurs qui arrivent aux points de contrôle de l'immigration, se verront délivrer un document de séjour qui sera récupéré par la Police des Frontières lors de leur départ, en remplacement de l'apposition d'un cachet sur leur titre de voyage.

Ce document qui doit être conservé par les intéressés tout au long de leur séjour à Hong Kong, porte le nom du visiteur, le numéro de son passeport la date d'arrivée, les raisons de la visite et l'adresse du lieu de résidence ou de l'hôtel à Hong Kong.

En cas de perte de ce document les intéressés seront invités à se rapprocher de la section extension (5/F Immigration Tower, 7 Gloucester Road, Wanchai, Hong Kong) pour se faire délivrer à titre gracieux un duplicata.



Embassy of the People's Democratic Republic of Algeria to the People's Republic of China
Address: No. 7, San Li Tun Lu, Chaoyang District, Beijing 100600

Tel: 0086 10 65321231 / 0086 10 65323773
Fax: 0086 10 65321648

E-mail: algpek@ymail.com
Website: <http://algeriaembassychina.net>